

Compte-rendu du comité technique spécial DGAL du 3 mars 2021

FO Agriculture était représentée par Stéphanie Darnal, Patrice Chasset et Antoine Martinez.

Bruno FERREIRA (DG) présidait le comité technique accompagné de Loïc EVAÏN (DG adjoint), de Stéphanie Flauto (cheffe du service alimentation), d'Isabelle CENZATO (DSS), de Sophie André (DSS), de Céline Raoulx (DSS) et de Jérôme Santerre (DSS).

Déclaration liminaire

Aujourd'hui, vous allez demander l'avis des OS en ce qui concerne la modification de l'organigramme de la DGAL par le vote sur l'arrêté et la décision d'organisation.

*En 2020, le projet stratégique a fait l'objet d'une large consultation, associant les services déconcentrés et les agents volontaires, et ce conduisant à un macro-organigramme. En comparaison, force est de constater que la finalisation de l'organigramme détaillé incluant la répartition des agents a été très rapide. Les phases de consultation plus informelles et beaucoup plus modestes ont été souvent limitées aux personnes impactées. **FO Agriculture** concède que le contexte actuel ne facilite pas les échanges directs et nécessaires permettant de mieux associer le collectif. Ce contexte doit donc demander d'adapter, si nécessaire, la mise en œuvre de cette réorganisation à cette réalité qui s'impose à nous.*

*Vous avez souhaité une réorganisation en adéquation avec les orientations actuelles et à venir, plus stratégique, plus lisible et, dans ce cadre, en donnant une large place à l'agro-écologie avec la création de plusieurs postes. Si cela semble aller dans le bon sens, **FO Agriculture** vous a alerté plusieurs fois sur l'intérêt d'avoir une meilleure finesse de revue des missions. Le constat est pourtant connu : plusieurs bureaux, plusieurs agents plus que d'autres doivent depuis des années faire face à une charge de travail surdimensionnée. Pourtant les missions qu'ils ne parviennent pas à réaliser, cela malgré tout l'investissement dont ils font preuve au quotidien, sont des missions régaliennes, dont beaucoup correspondent à des exigences européennes qui constituent le cœur de métier de la DGAL. D'autres éprouvent des difficultés à répondre à l'ensemble des commandes sectorielles ou transversales. Voici un exemple de verbatim parmi d'autres : « Nous avons des missions précises à assurer et pas assez d'ETP pour cela. Nous ne voyons pas comment la nouvelle organisation va permettre concrètement de nous décharger. »*

Dans les faits et dans la mesure où vous avez indiqué aux OS que cette réorganisation se fait à ETP constants, le transfert des ETP d'une sous-direction à une autre a plutôt relevé d'une bataille correspondant à des priorités à défendre que d'une mise à plat de l'identification des besoins objectivés.

*En résumé, pour **FO Agriculture**, la nouvelle organisation ne propose pas, à ce jour, une meilleure adéquation entre les missions existantes et les ETP, sauf ici ou là. Lors des échanges qui ont précédé ce présent CTS, vous avez assuré aux OS que tout va être mis en œuvre pour fluidifier le fonctionnement, mieux mutualiser les sujets et gagner en efficacité.*

*Donc dans la mesure où le simple transfert de certains agents de bureaux vers d'autres ne permettra pas ce gain d'efficacité attendu, pour **FO Agriculture**, la partie la plus importante est celle à venir dans les prochains mois et prochaines années, et non la pure décision de réorganisation d'aujourd'hui. Il en va de la motivation, de l'équilibre psychologique des agents et in fine de l'attractivité des nombreux postes de chargés d'études, déjà amoindrie par un classement rarement favorable dans les groupes RIFSEEP au sein des différents corps.*

*Concernant les agents impactés par la réorganisation, **FO Agriculture** vous remercie d'avoir favorisé les négociations en limitant au maximum l'obligation d'avoir à repostuler sur les mobilités à venir tout en garantissant le maintien des primes dont ils bénéficiaient. **FO Agriculture** continue cependant à déplorer l'absence de guide produit par l'administration et permettant aux agents de trouver des réponses à leurs nombreuses questions concrètes. Cette absence a conduit **FO Agriculture** à réaliser, conjointement avec les autres OS du CTS, une foire aux questions que nous mettons à jour en fonction des informations dont vous nous faites part.*

FO Agriculture restera vigilante à ce que chacun retrouve sa place au sein de cette nouvelle organisation et qu'il puisse être accompagné à ce changement.

L'ordre du jour unique de ce CTS portait sur la modification de l'arrêté et de la décision portant organisation de la DGAL avec une consultation des organisations syndicales (OS) pour avis.

Le directeur général (DG) a introduit ce CTS en répondant aux déclarations liminaires. Les échanges directs ont ensuite continué autour de la réorganisation de la DGAL.

Organigramme :

Le DG est conscient que la mise en place du nouvel organigramme n'est que le début du travail de réorganisation. L'amélioration des compétences et l'accompagnement des agents devraient être mis en place tout au long de l'année 2021.

FO Agriculture et les autres OS attendent toujours la répartition des ETP dans l'ancien et dans le nouveau format permettant ainsi de mieux évaluer les conséquences de la réorganisation.

Des éléments (fiches de poste, organigramme,...) relatifs à la réorganisation de la DGAL sont disponibles au lien ci-après : G:\g-dgal\Transformation de la DGAL

Création de postes :

Le DG évoque la création de 14 postes supplémentaires non directement liée à la réorganisation de la DGAL. Ces créations sont le fruit d'un travail de la DSS sur le pilotage des effectifs de la DGAL. Un "toiletage" fin a permis de mettre à plat les situations des agents et leur affectation. Par ailleurs, un nouveau pilotage ETP-ETPt permettra de dégager des marges de manœuvre de recrutement liées à une meilleure optimisation des vacances de poste.

De longs échanges ont eu lieu entre le directeur et les OS pour comprendre comment est-il possible de disposer de 14 postes pour cette réorganisation, alors que de nombreux départs d'agents n'ont pas été compensés avant, que des surcharges de travail d'agents voire de bureaux entiers n'ont pas été compensées.

Le plafond d'emplois de la DGAL est le suivant :

- 2020 : 232,5 ETP

- 2021 : 227,3 ETP (- 5 ETP liés à l'application de la réduction du plafond d'emplois du P215)

Foire aux questions RH :

La DSS nous informe qu'un guide commun avec le SG (réorganisation du SM) est en cours d'élaboration. La DSS espère pouvoir la publier sous 10 jours en reprenant en partie les questions de la FAQ des OS de la DGAL.

FO Agriculture a demandé à la DSS de mettre rapidement ce guide à disposition des agents sachant qu'il pourra être amendé par la suite.

Ce support d'information produit par l'administration est vraiment attendu par les agents devant se positionner dans la nouvelle organisation. Une réponse officielle sur le non impact de cette réorganisation sur les mobilités (conservation de l'ancienneté) est par ailleurs prévue.

Réorganisation du Sivep :

Le DG a engagé une réflexion sur l'organisation du SIVEP. Une réunion de travail a eu lieu la semaine dernière. Des actions sont à suivre dans le cadre du suivi du plan stratégique.

Devenir de la cellule CEPP :

Le DG attend des éléments d'analyse de la SDQSPV.

Agents directement impactés :

Les 10 % des agents concernés directement par un changement de poste ou de structure ont pu trouver un accord sur leur nouvelle affectation et le nouveau redécoupage de leurs missions sans avoir à repostuler, hormis à ce jour 3 agents. Ces 3 agents devront repostuler et feront l'objet d'un suivi personnalisé a indiqué le directeur.

Accompagnement des agents :

Alors que l'encadrement de la DGAL est accompagné par un pôle de coach ministériels du SRH, le DG nous informe que les agents devraient être accompagnés dans la phase à venir par un réseau de coach interministériels piloté par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et un prestataire. Cette prestation est une nouveauté pour laquelle la DGAL est volontaire.

La forme de cet accompagnement et son calendrier ne sont pas très précis à ce stade. Le début des travaux (a priori des formations) est prévu en mai. Une assemblée générale serait prévue pour informer les agents des modalités d'accompagnement.

FO Agriculture déplore cette distorsion de traitement entre l'encadrement et les agents ne permettant pas à ce stade de susciter l'adhésion de la communauté de travail au projet. La descente d'information est encore très verticale et assez lente.

« Chantiers » annexes :

Le DG souhaite rapidement lancer 2 « chantiers » :

- la gestion des questions écrites et courriers des élus pour alléger le travail des agents en capitalisant sur le travail déjà produit ;
- l'accompagnement des assistantes avec une éventuelle revue de leurs missions.

Une prochaine assemblée générale est prévue à une date qui sera communiquée ultérieurement pour évoquer l'avancement de la réorganisation de la DGAL.

Sur la réorganisation du travail pour une meilleure efficacité, fluidité et transversalité, **FO Agriculture** a déploré que le plan d'action des RPS soit resté en panne, alors que de manière plus adaptée que de l'appel à du coaching, il avait pour but non seulement d'améliorer les conditions de travail pour prévenir les RPS mais également de proposer une meilleure organisation partant de bureaux pilotes au sein de la DGAL.

Publication en procédure d'urgence :

La publication en procédure d'urgence est prévue la semaine prochaine (semaine 10).

Les postes à rouvrir ainsi que les postes nouvellement créés seront publiés selon la même procédure avec un délai de candidature plus long pour les postes créés. La note relative à ces mobilités explicitera les modalités.

Rétroplanning :

Le DG annonce que la nouvelle organisation doit entrer en vigueur au 15 avril (date de publication de l'arrêté et de la décision). A cette même date tous les agents doivent donc avoir trouvé leur place dans cette nouvelle organisation.

Réorganisation des locaux :

La réorganisation physique des locaux a été abordée mais rien n'a été précisé à ce stade. Le DG a indiqué qu'un travail est en cours avec SDLP notamment pour la récupération des locaux du 1^{er} étage libérées par la SDSI. Les réflexions débiteraient sur les nouveaux bureaux /équipes constitués par la réorganisation.

FO agriculture a indiqué la nécessité d'être consulté dans ce réaménagement et a par ailleurs rappelé que les demandes de surfaces supplémentaires des OS pour des bureaux, des salles de réunion et de convivialité ont rarement débouché (actuellement une seule petite salle borgne est dédiée à la convivialité).

Vote sur l'arrêté et la décision portant organisation de la DGAL :

FO Agriculture (2 voix) a voté contre les textes.

Au total le résultat des votes des OS est le suivant :

Abstention : 4

Contre: 3

Ce résultat traduit bien l'attente de toutes les OS vis à vis de cette réorganisation. Néanmoins malgré le résultat des votes (pour avis), les textes présentés seront publiés en l'état.

FO Agriculture ne peut cautionner qu'une vision stratégique ne soit pas plus déclinée à un niveau opérationnel et pragmatique, en réglant sur le fond les sujets les uns après les autres. Par ailleurs, **FO Agriculture** estime comme les autres OS que les agents n'ont pas été suffisamment associés et accompagnés hors membres du CODIR.

FO Agriculture veillera, que pour la suite, les engagements du DGAL d'accompagner tous les agents soient concrets, quelle que soit leur situation.

Cette réorganisation est présentée de nouveau par le directeur au CT alimentation du 4 mars et au CTM du 5 mars.

Points divers :

Ils ont été évoqués le matin même en CHSCT AC et concernent :

- la demande de téléphones professionnels pour tous. Une expérimentation est en cours avec les assistantes à la DGAL ;
- le remboursement des soldes d'Elior aux agents qui attend toujours. Le SRH indique que toutes les factures du MAA ont été réglées et que le sujet va être transmis plus haut ;
- les difficultés sur les payes pour certains agents avec des trop ou moins perçus. Le SRH prend à bras le corps ce sujet sensible avec la DITP.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

